Campagne de financement de l'éducation
« L'éducation multiplie les possibles : investir dans notre avenir »

Identification du pays partenaire

Nom du pays :	GUINÉE
Ministère/Institution :	Ministères en charge de l'Éduction et de la Formation (MEPU-A, METFP-E, MESRS-I)
Date:	Mardi 27/01/2026

1. Engagement en matière de volume de financement		
1.1. Veuillez sélectionner vos domaines d'engagement en cochant les cases correspondantes ci-dessous (Sélectionnez toutes les cases pertinentes) :		
☐ Augmenter ou maintenir le niveau des dépenses d'éducation en part du budget national (hors service de la dette)	☐ Augmenter ou maintenir les dépenses d'éducation en pourcentage du PIB	☒ Autre (précision) Augmenter la part des dépenses d'éducation dans le budget national (hors service de la dette) et en pourcentage du PIB

1.2. Description du périmètre du budget de l'éducation

Veuillez énumérer tous les ministères sectoriels responsables *des éléments pris en compte dans le calcul des dépenses d'éducation. Idéalement, cette description doit indiquer où les éléments pertinents du budget national sont enregistrés :*

Périmètre du Secteur de l'Éducation et la Formation jusqu'en 2025, approche classique, budget de moyens

1. *Ministère de l'Enseignement Préuniversitaire et de l'Alphabétisation : MEPU-A*
2. *Ministère de l'Enseignement Technique de la Formation Professionnelle et de l'Emploi : METFP-E*
3. *Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation : MESRS-I*
4. *Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation/Agence Nationale de Financement des Collectivités (constructions scolaires décentralisées, et fonctionnaires locaux)*

Périmètre du Secteur de l'Éducation et la Formation A partir 2026, approche programme, budget de résultats

1. *Ministère de l'Enseignement Préuniversitaire, de l'Alphabétisation, Enseignement Technique et Formation Professionnelle (MEPUA-ETFP)*
2. *Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique (MESRS)*
3. *Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation/Agence Nationale de Financement des Collectivités (constructions scolaires décentralisées, et fonctionnaires locaux)*

Les dépenses d'éducation dans le budget de l'État guinéen englobent les dépenses courantes (salaires, fonctionnement biens et services, les subventions) et les dépenses en capital (investissements) hors service de la dette.

Les dépenses courantes représentent la grande majorité du budget du secteur à cause des dépenses de personnels (paiement des salaires des enseignants et du personnel administratifs). En 2025, cette part représentant 89% des dépenses du secteur est caractérisée par le recrutement de 12.000 enseignants communautaires au niveau au préuniversitaire.

1.3. Dépenses historiques et prévisionnelles

2025	2026	2027	2028	2029	2030
Pourcentage (en % du budget national) : **10,4%**	Pourcentage (en % du budget national) : **9,6%**	Pourcentage (en % du budget national) : **9,2%**	Pourcentage (en % du budget national) : **8,7%**	Pourcentage (en % du budget national) : ?	Pourcentage (en % du budget national) : ?
Pourcentage (en % du PIB) : **2,2%**	Pourcentage (en % du PIB) : **1,5%**	Pourcentage (en % du PIB) : 1**,5%:**	Pourcentage (en % du PIB) : **1,4%**	Pourcentage (en % du PIB) : ?	Pourcentage (en % du PIB) : ?
Pourcentage (autres) :	Pourcentage (autres) :	Pourcentage (autres) :	Pourcentage (autres) :	Pourcentage (autres) : ?	Pourcentage (autres) : ?
Valeur monétaire - Devise : **8 669,8 USD** - *Montant :* **653,5**	Valeur monétaire - Devise : **8 838,4 USD** - *Montant :* **672,9**	Valeur monétaire - Devise **: 9 153,5 USD** - *Montant : 672,0*	Valeur monétaire - Devise : **9 493 USD** - *Montant : 675,7*	Valeur monétaire - Devise : ? - *Montant :* ?	Valeur monétaire - Devise : ? - *Montant :* ?

Sources : CBMT, Min du Budget et CDMT Secteur de l'Éducation et de la Formation

Avez-vous l'intention d'augmenter les ***dépenses d'éducation par enfant ?*** ☒ *Oui* ☐ *Non*
Si oui, veuillez fournir :

Devise :1 USD : 8 838,4 GNF
- Niveau de référence : Primaire alimentation scolaire - Cible : 28,57 USD

- Année : 2026. *- Année : 2030*
- Montant par enfant : 28,3 USD *- Montant par enfant : 28,57 USD*

- ***Indiquez le cadre de politique ou tout autre document officiel où l'on peut trouver des informations sur la base de référence et les cibles** :*

***Document de référence** :*

1- *Modèle de simulation financière traduisant l'expression chiffrée de la politique éducation version phase 1 du Programme décennal de l'Éducation en Guinée : ProDEG : 2020 – 2024. Cette version est en cours de mise à jour à travers la revue à mi-parcours du ProDEG. : 2025 – 2029.*
2- *Cadrage budgétaire à moyen terme du Ministère du Budget*
3- *Cadre de dépenses à moyen terme des Ministères Sectoriels en charge de l'éducation et de la formation*

1.4. Base de l'engagement pour accroître le financement de l'éducation

***Veuillez énumérer et décrire brièvement toutes les mesures prévues ou en cours visant à accroître les ressources consacrées à l'éducation** — par exemple :*

☒ ***Mobilisation de recettes supplémentaires (par exemple, grâce à des réformes fiscales ou à un meilleur recouvrement des impôts), (Précision)***

L'exploitation du projet Simandou constitue une perspective majeure pour accroître les recettes domestiques à moyen terme. Les revenus miniers attendus devraient générer une augmentation significative des recettes fiscales et non fiscales, offrant ainsi une marge budgétaire supplémentaire pour financer les secteurs sociaux.

Dans le cadre des engagements pris, il est envisagé que 25 % des revenus générés soient orientés vers l'éducation, ce qui en ferait un levier stratégique pour renforcer les investissements dans les infrastructures scolaires, améliorer la qualité de l'enseignement et soutenir le recrutement d'enseignants. Toutefois, cette opportunité dépendra de la capacité de l'État à mettre en place des mécanismes de gestion transparents et à éviter une trop forte dépendance aux fluctuations du marché minier.

☒ ***Élaboration de stratégies de financement de l'éducation à long-terme et durable (par exemple, taxes affectées, partenariats public-privé, etc.) (Précision)***

La mise en place de l'Agence Nationale de Financement de l'Éducation en Guinée (ANAFE) constitue une étape stratégique pour assurer la durabilité et la prévisibilité des financements dans le secteur éducatif. Cette institution est appelée à jouer un rôle central dans la mobilisation des financements innovants à travers des taxes sur l'alcool, sur le

tabac…, la gestion et l'allocation des ressources, en garantissant que les financements soient alignés sur les priorités nationales et orientés vers les résultats.

À travers ses missions, l'agence contribuera à instaurer une vision à long terme du financement éducatif, en intégrant des dimensions essentielles telles que l'équité, la transparence et la soutenabilité budgétaire. Elle sera également un instrument clé pour anticiper les besoins futurs liés à la croissance démographique, à l'expansion de la scolarisation et à l'amélioration de la qualité des apprentissages.

Enfin, l'ANAFE alimentera les réflexions stratégiques sur la profession enseignante, l'inclusion des filles et des enfants vivant avec un handicap, ainsi que la réduction des disparités régionales. Elle constituera ainsi un levier institutionnel majeur pour transformer les engagements politiques en financements concrets et durables au service de l'éducation en Guinée.

☒ ***Amélioration de l'exécution du budget (Précision)***

L'introduction du budget-programme à partir de l'année fiscale 2026 représente un atout institutionnel pour la Guinée. Ce dispositif permet une meilleure traçabilité des crédits et une allocation plus ciblée des ressources en fonction des priorités sectorielles dont la principale est la reforme centrée **sur la professionnalisation du corps enseignants pour une performance accrue du système, mais également les contrats de performance signés entre le premier Ministre et les Ministres en charge de l'éducation**. Pour l'éducation, cela signifie que les financements pourront être suivis par sous-secteur (primaire, secondaire, supérieur), ce qui facilitera l'évaluation de l'impact des dépenses et la correction des déséquilibres. Le budget-programme favorise également une culture de résultats, en liant les allocations budgétaires à des objectifs mesurables, ce qui constitue une avancée majeure pour améliorer l'efficience et la transparence dans la gestion des finances publiques.

Par ailleurs, des actions de formation et de renforcement des capacités sont prévues pour les acteurs de la chaîne d'exécution budgétaire, du niveau central jusqu'aux niveaux déconcentrés et décentralisés. Ces initiatives devraient contribuer à améliorer le taux d'exécution des dépenses publiques, à réduire les retards et à accroître l'efficience globale du financement domestique de l'éducation.

☐ *Autre (précisez)*

Remarque : Veuillez-vous assurer que les mesures énumérées sont soutenues par le plan national de développement, le plan sectoriel de l'éducation (PSE), le pacte de partenariat ou toute autre stratégie officiellement approuvée.

2. Engagement en matière d'efficience

Veuillez énumérer et décrire brièvement toutes les mesures prévues ou en cours visant à améliorer l'efficience du financement de l'éducation et les résultats escomptés *— par exemple :*

☒ ***Amélioration des systèmes de gestion des finances publiques pour une meilleure gouvernance, responsabilisation et exécution. – Précisez***

Dans le cadre de la mise en œuvre du guichet sur le renforcement des capacités du système (SCG) du GPE, plusieurs activités sont programmées afin d'améliorer l'exécution du budget dans le secteur de l'éducation. L'objectif principal est de doter les acteurs d'outils modernes et adaptés, tels que le PPBSE (Programmation, Planification, Budgétisation et Suivi de l'Éducation), qui permettront de mieux structurer les allocations budgétaires et de les aligner sur les priorités nationales.

L'élaboration et la mise en œuvre de ces outils visent à renforcer la cohérence entre les objectifs stratégiques du secteur et les financements disponibles. En pratique, cela signifie que chaque dépense publique pourra être justifiée par rapport à des résultats attendus, favorisant ainsi une gestion plus efficace et efficiente des ressources.

Par ailleurs, un volet essentiel de ce dispositif concerne la formation des acteurs de la chaîne budgétaire, du niveau central jusqu'aux niveaux déconcentrés et décentralisés. Cette approche garantit que les responsables, à tous les échelons, disposent des compétences nécessaires pour appliquer correctement les outils et assurer un suivi rigoureux. Elle contribue également à réduire les disparités dans l'exécution budgétaire et à améliorer le taux d'absorption des crédits.

Enfin, cette dynamique s'inscrit dans une logique de responsabilisation et de transparence, en renforçant la capacité du système éducatif à planifier, exécuter et rendre compte des financements reçus. Elle constitue une étape clé pour améliorer l'efficience des dépenses publiques et pour garantir que les ressources mobilisées, notamment domestiques, soient effectivement orientées vers les priorités éducatives.

☒ ***Rationalisation des mécanismes de gestion et de rémunération des enseignants. – Précision***

Le document de politique de la profession enseignante est actuellement en cours de mise à jour dans toutes ses dimensions. Ce processus vise à doter la Guinée d'un cadre normatif complet et cohérent pour la gestion de la carrière enseignante. Une fois finalisé, ce document fera force de loi et engagera l'État à travers des textes d'application, garantissant ainsi une mise en œuvre effective et durable des orientations retenues.

Au-delà de son caractère réglementaire, ce document constituera une référence stratégique pour alimenter les réflexions sur la question enseignante en Guinée. Il servira de base aux débats sur la valorisation du métier, l'amélioration des conditions de travail, la formation initiale et continue, ainsi que la gestion des parcours professionnels. En ce sens, il contribuera à renforcer la gouvernance éducative et à consolider la place centrale des enseignants dans la transformation du système éducatif national.

☒ ***Réduction de la fragmentation des mécanismes de financement et de mise en œuvre. – Précision***

Depuis 2020, le secteur de l'éducation bénéficie d'un appui budgétaire via le Fonds Commun Éducation (FCE), un mécanisme d'affectation spéciale aligné sur les procédures nationales. Ce fonds est alimenté par trois partenaires techniques et financiers — le GPE, l'AFD et l'UNICEF — et constitue une avancée majeure vers la réduction de la fragmentation des financements.

En effet, cette approche permet de regrouper les contributions des partenaires dans un cadre unique, facilitant ainsi l'appropriation des procédures nationales et renforçant la cohérence des interventions. Elle s'inscrit pleinement dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, qui promeut l'alignement sur les systèmes nationaux, l'harmonisation des appuis et la responsabilisation des pays bénéficiaires.

Ce dispositif a contribué à amélioration de la prévisibilité des financements, à réduire les coûts de transaction liée à la multiplicité des projets parallèles, et à renforcer la transparence dans l'utilisation des ressources à travers les audits annuels. Pour le secteur éducatif guinéen, il s'agit d'un levier stratégique permettant de mieux planifier les dépenses, d'assurer une exécution budgétaire plus efficace et de garantir que les financements soient orientés vers les priorités nationales.

☒ ***Amélioration des systèmes de suivi et de disponibilité des données éducatives et financières. – Précision*** `

Dans le cadre du renforcement de la gouvernance budgétaire et de la transparence dans le secteur de l'éducation et de la formation en Guinée, des efforts importants sont déployés pour améliorer les systèmes de suivi et la disponibilité des données éducatives et financières. L'une des actions clés est le déploiement d'un dispositif d'assistance technique pour appuyer les cadres du secteur dans la mise œuvre du ProDEG à travers le Fonds Éducation (FCE), mais aussi assurer leur formation à l'utilisation des outils PPBSE (Programmation, Planification, Budgétisation et Suivi de l'Éducation). Cette initiative sera menée avec l'appui technique de l'Institut International de Planification de l'Éducation (IIPE-Paris) et vise à doter le système d'outils modernes permettant de mieux structurer les allocations budgétaires et d'assurer une cohérence accrue entre les objectifs stratégiques et les financements disponibles.

Parallèlement, le Ministère du Budget organise des sessions de formation ciblées pour les pools financiers : DAF, Chefs comptables et les cadres des services de planification (Bureaux de Stratégies et de Développement BSD). Ces formations renforcent les compétences techniques des gestionnaires financiers et des planificateurs sectoriels, en leur permettant de maîtriser les procédures budgétaires nationales et d'améliorer la qualité des données produites.

Cette double approche – appui international et renforcement institutionnel national – contribue à instaurer un système de suivi plus fiable, capable de générer des données éducatives et financières pertinentes, disponibles en temps utile et exploitables pour la prise de décision. Elle constitue un levier essentiel pour améliorer l'efficience de la dépense publique, réduire les écarts entre planification et exécution, et garantir que les ressources mobilisées soient effectivement orientées vers les priorités éducatives.

☒ ***Adoption d'approches budgétaires novatrices axées sur les résultats de l'éducation (par exemple, la budgétisation axée sur les résultats). – Précision***

L'année fiscale 2026 marquera une étape importante pour le secteur de l'éducation en Guinée, avec l'exécution du budget sous la modalité budget-programme. Cette réforme, engagée par le Ministère du Budget, traduit la volonté de l'État d'adopter des approches budgétaires novatrices axées sur les résultats, en cohérence avec les standards internationaux de gestion des finances publiques.

La budgétisation axée sur les résultats permet de lier directement les allocations budgétaires aux objectifs stratégiques du secteur, en mettant l'accent sur la performance et l'impact des dépenses. Pour l'éducation, cela signifie que les financements ne seront plus uniquement évalués en fonction des montants engagés, mais surtout en termes de résultats obtenus : amélioration des taux de scolarisation, qualité de l'enseignement, réduction des disparités régionales et renforcement de la formation des enseignants.

Cette approche favorise également une meilleure traçabilité et transparence dans l'utilisation des ressources, en réduisant la fragmentation des financements et en renforçant la cohérence entre les priorités nationales et les appuis des partenaires techniques et financiers. Elle constitue un levier essentiel pour améliorer l'efficience de la dépense publique et garantir que chaque franc investi dans l'éducation contribue effectivement à la transformation du système.

Enfin, la mise en œuvre du budget-programme en 2026 s'inscrit dans une dynamique plus large de réforme des finances publiques en Guinée. Elle offre une opportunité de renforcer la responsabilisation des acteurs, du niveau central aux niveaux déconcentrés et décentralisés, et de consolider la confiance des partenaires dans les mécanismes nationaux.

☒ ***Amélioration de la prestation de services pour un meilleur apprentissage, une plus grande rétention et un achèvement des études plus important. – Précision***

Afin de renforcer la qualité des apprentissages et d'améliorer la rétention ainsi que l'achèvement, le secteur de l'éducation en Guinée met en œuvre une stratégie axée sur le renforcement de l'encadrement pédagogique et administratif. Concrètement, cette stratégie repose sur l'allocation annuelle de délégations de crédits aux structures déconcentrées, permettant de financer des activités essentielles telles que la formation continue des enseignants, le suivi régulier et la supervision pédagogique.

Ces crédits délégués offrent aux inspections régionales et directions préfectorales une autonomie accrue pour organiser des sessions de formation adaptées aux besoins locaux, assurer un encadrement rapproché des enseignants et

promouvoir de meilleures pratiques en classe. Cette approche vise à réduire les disparités régionales en matière de qualité éducative et à garantir que les enseignants disposent des compétences nécessaires pour améliorer les résultats scolaires des élèves.

En outre, le suivi et la supervision renforcés contribuent à instaurer une culture de performance dans les établissements scolaires, en mettant l'accent sur l'efficacité des pratiques pédagogiques et la responsabilisation des acteurs. L'encadrement rapproché permet d'identifier rapidement les difficultés rencontrées par les enseignants et d'apporter des solutions adaptées, favorisant ainsi un environnement d'apprentissage plus inclusif et plus efficace.

Enfin, cette dynamique s'inscrit dans une logique de gestion axée sur les résultats, où les ressources financières sont directement liées à des objectifs mesurables : amélioration des taux de réussite, réduction des abandons scolaires et augmentation du taux d'achèvement. Elle constitue un levier essentiel pour transformer les investissements publics en impacts tangibles sur la qualité de l'éducation et sur l'avenir des élèves guinéens.

☐ *Autre (précisez).*

Remarque : Veuillez-vous assurer que les mesures énumérées sont soutenues par le plan national de développement, le plan sectoriel de l'éducation (PSE), le pacte de partenariat ou toute autre stratégie officiellement approuvée.

3. Engagement en matière d'équité

Veuillez énumérer et décrire brièvement toutes les mesures prévues ou en cours pour promouvoir une allocation équitable des ressources - par exemple

☒ **Renforcement des politiques et mécanismes redistributifs (y compris les formules de financement basées sur les besoins pour les écoles ou l'affectation des enseignants).**

Désormais la loi L/2022/0017/CNT date du portant statut des fonctionnaires de l'administration locale exige le recrutement et l'affectation des enseignants par les collectivités locales, une action qui s'inscrit dans l'accompagnement les compétences transférées aux collectivités de la réforme sur la décentralisation. Ces compétences sont entre autres la construction des écoles et établissements (préscolaires, primaire et collèges) et le recrutement et l'affectation des enseignants par les collectivités territoriales. L'ANAFIC à travers le, Fonds de Développement Local FODEL assure le rôle de véhicule financier pour décentralisation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet pour le renforcement du Préscolaire et de l'Enseignement Fondamental (PRePEF) sous le financement de la Banque Mondiale 2020 – 2024, un indicateur lié au décaissement a été formulés : il

s'agit de définir d'une formule pour assurer l'allocation du budget récurent non salarial alloué et transféré dans au moins 3 000 écoles primaires. Cette formule a permis au Ministère du Budget de créer les lignes budgétaires dans le budget de l'état pour assurer le fonctionnement des écoles. Le Fonds Commun Éducation (FCE/BAS) a également prévu l'accompagnement des écoles à travers des subventions dans cinquante sous-préfectures a faible taux de couverture scolaire.

☒ Suivi de la répartition équitable des ressources

L'introduction du budget-programme à partir de l'exercice 2026 constitue une avancée majeure pour le secteur de l'éducation en Guinée. Cette approche budgétaire novatrice permet de dépasser la logique traditionnelle de moyens pour s'orienter vers une gestion axée sur les résultats, tout en garantissant une répartition plus équitable des ressources entre le niveau central et les structures déconcentrées/décentralisées.

Grâce à ce dispositif, les crédits budgétaires seront alloués de manière plus transparente et mieux alignée sur les priorités nationales, tout en tenant compte des besoins spécifiques à tous les niveaux (central et déconcentré/décentralisé). Cela favorisera une meilleure prise en compte des disparités régionales et contribuera à réduire les inégalités dans l'accès aux financements éducatifs.

Le suivi de cette répartition équitable sera assuré par des mécanismes renforcés de planification et de contrôle, permettant d'évaluer non seulement la conformité des allocations, mais aussi leur impact sur l'amélioration des services éducatifs. En responsabilisant les acteurs à tous les niveaux, le budget-programme crée les conditions d'une gouvernance plus inclusive et d'une utilisation plus efficiente des ressources publiques.

☒ Adoption de mécanismes budgétaires favorables aux plus démunis, et d'approches budgétaires tenant compte du genre ou du handicap.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique 2020–2025 du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), la Guinée a bénéficié d'un financement exclusivement dédié à la scolarisation des filles. Cette orientation traduit une volonté claire de l'État et de ses partenaires de promouvoir l'équité et de réduire les disparités dans l'accès à l'éducation.

Afin de consolider cette dynamique, une feuille de route sensible au genre est en cours d'élaboration par le cabinet BearingPoint, en appui au Ministère de l'Enseignement Préuniversitaire. Ce document stratégique vise à intégrer la problématique de la budgétisation sensible au genre dans les pratiques budgétaires nationales, en veillant à ce que les allocations tiennent compte des besoins spécifiques des filles et des femmes, mais aussi des personnes vivant avec un handicap.

Cette approche novatrice initiée à travers le Fonds Commun Éducation (FCE) permettra de garantir que les ressources publiques soient orientées vers les populations les plus vulnérables, notamment les filles, en renforçant l'inclusion et en favorisant une meilleure équité dans la répartition des financements. Elle s'inscrit dans une logique de justice sociale et de droits humains, en plaçant l'éducation inclusive au cœur des priorités nationales.

En pratique, la budgétisation sensible au genre et au handicap contribuera à :

1. Améliorer l'accès des filles et des enfants handicapés à l'éducation.
2. Réduire les taux d'abandon scolaire liés aux inégalités sociales et culturelles.
3. Promouvoir des environnements scolaires plus inclusifs et adaptés.
4. Renforcer la cohérence entre les engagements internationaux de la Guinée et les politiques nationales.

☒ **Affectation de ressources pour réduire les disparités dans l'accès à l'école**

Dans le cadre des efforts visant à améliorer l'équité dans l'accès à l'éducation, une convention a été signée entre la Fondation Orange-Guinée et le Ministère de l'Enseignement Préuniversitaire. Cette convention prévoit le transfert direct de fonds aux écoles afin de soutenir leur fonctionnement quotidien et de garantir une meilleure disponibilité des ressources au niveau local.

La gestion de ces fonds est placée sous la supervision du Comité de Développement de l'École (CDE), composé de l'Association des parents d'élèves et amis de l'école, des directeurs d'écoles/établissements, le représentant des gouvernements d'enfants et des autorités locales. Ce mécanisme favorise une gouvernance participative et inclusive, en impliquant les communautés dans la gestion des ressources éducatives.

Cette approche contribue à réduire les disparités régionales et sociales en permettant aux écoles, notamment celles situées dans les zones défavorisées, de disposer de moyens financiers pour assurer leur fonctionnement. Elle renforce également la transparence et la responsabilisation des acteurs locaux, tout en consolidant le partenariat entre l'État, les collectivités et le secteur privé.

En pratique, ce dispositif constitue un levier stratégique pour améliorer la prestation de services éducatifs, en garantissant que les ressources atteignent directement les écoles et soient utilisées de manière efficace pour répondre aux besoins prioritaires des élèves et des enseignants.

☐ Autre (précisez)

Remarque : Veuillez-vous assurer que les mesures énumérées sont soutenues par le plan national de développement, le plan sectoriel de l'éducation (PSE), le pacte de partenariat ou toute autre stratégie officiellement approuvée.

1. Endossement des engagements

Veuillez indiquer toutes les institutions qui ont endossé l'engagement, le cas échéant.

☐ Chef d'État ☒ Cabinet du Premier ministre ☒ Ministère des Finances ☒ Ministère de l'Éducation ☐ Autres ministères ou organismes (veuillez préciser)